

Référence : C.N.566.2020.TREATIES-XXVII.15 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE STOCKHOLM SUR LES POLLUANTS ORGANIQUES  
PERSISTANTS

STOCKHOLM, 22 MAI 2001

INDE : ACCEPTATION D'AMENDEMENTS AUX ANNEXES A ET C ADOPTÉS PAR DÉCISIONS  
SC-4/12, SC-4/13, SC-4/14, SC-4/16 ET SC-4/18<sup>1</sup>

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 18 décembre 2020.

L'Inde ayant fait une déclaration au sujet de l'entrée en vigueur des amendements à l'annexe A, B ou C<sup>2</sup> en vertu du paragraphe 4 de l'article 25, et ayant notifié le Secrétaire général de son acceptation des amendements aux annexes A et C adoptés par décisions SC-4/12, SC-4/13, SC-4/14, SC-4/16 et SC-4/18 lors de la quatrième réunion de la Conférence des Parties, lesdits amendements aux annexes A et C entreront en vigueur pour l'Inde le 18 mars 2021 conformément au paragraphe 4 de l'article 22 qui se lit comme suit :

« La proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur d'amendements à l'annexe A, B ou C sont soumises à la même procédure que la proposition, l'adoption et l'entrée en vigueur d'annexes supplémentaires à la Convention, si ce n'est qu'un amendement à l'annexe A, B ou C n'entre pas en vigueur à l'égard d'une Partie qui a fait une déclaration au sujet des amendements à ces annexes en application du paragraphe 4 de l'article 25, auquel cas l'amendement entre en vigueur pour cette Partie le quatre-vingt-dixième jour suivant la date de dépôt auprès du dépositaire de son instrument de ratification, d'acceptation ou d'approbation dudit amendement ou d'adhésion à celui-ci. »

Le 21 décembre 2020



---

<sup>1</sup> Voir notifications dépositaires C.N.524.2009.TREATIES-4 du 26 août 2009 (Adoption d'amendements aux annexes A, B et C) et C.N.546.2010.TREATIES-7 du 11 janvier 2011 (Entrée en vigueur des amendements aux annexes A, B ou C). L'Inde accepte cinq des neuf amendements circulés dans la notification dépositaire C.N.524.2009.TREATIES-4.

<sup>2</sup> Voir notification dépositaire C.N.262.2006.TREATIES-7 du 29 mars 2006 (Déclaration en vertu du paragraphe 4 de l'article 25 : Inde).